



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 09 JAN. 2019

Administration des Bâtiments
Publics
Monsieur Jean Leyder
10, rue du St Esprit
L-1475 LUXEMBOURG

N/Réf.: 92211 CD/nb

V/Réf.: 9334497

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre requête du 23 novembre 2018 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour le réaménagement de deux arrêts de bus sur la N17 sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de TANDEL: section BD de BASTENDORF (Valériushaff), sous les numéros 249/79, 2209/3355 et 250, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

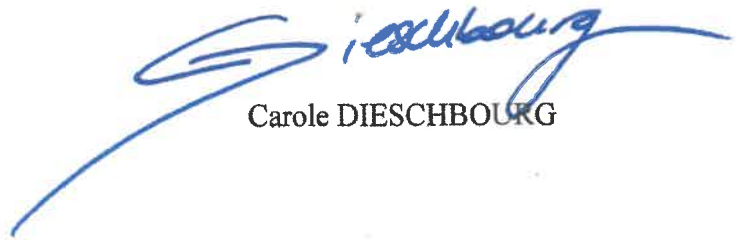
1. Les constructions seront réalisées sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Tandel, section BD de Bastendorf, sous les numéros 249/79, 2209/3355 et 250, conformément à la demande et au plan soumis portant la référence 18/526 IC-P101 A, daté du 12 novembre 2018.
2. Les déblais excédentaires seront évacués sur une décharge régionale dûment autorisée.
3. La bande de travail sera réduite au strict minimum.
4. Les trottoirs et chemins d'accès seront limités par une plantation d'une haie en charmes.
5. Les plantations seront réalisées pour le 31 décembre 2019 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts (M. André Jo, tél : 621 202 100).
6. En cas de reprise moindre, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

En vertu de l'article 60, paragraphe 2, dernier alinéa, de la prédite loi du 18 juillet 2018, vous êtes tenus d'afficher l'autorisation de la construction projetée aux abords du chantier pendant 3 mois dès réception de la présente. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à l'égard des tiers à compter du jour où cet affichage est réalisé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de TANDEL